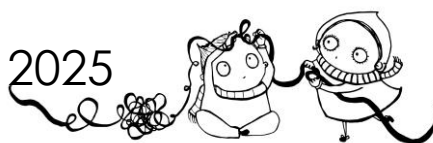


Comité du lundi 10 Novembre 2025



Référendum

La FEDE a décidé de soutenir le référendum lancé par le Parti socialiste fribourgeois contre le Programme d'assainissement des finances de l'État (PAFE), récemment adopté par le Grand Conseil.

Une large majorité des associations membres de la faïtière a exprimé son appui à cette démarche, en mesurant pleinement les enjeux, notamment ceux liés aux nouveaux postes prévus dans le budget 2026. Le mécontentement suscité par l'effort disproportionné exigé du personnel de l'État, sans remise en question des baisses fiscales accordées ces dernières années, a renforcé la conviction de nombreuses associations.

Au final, c'est l'ensemble de la population – en particulier celles et ceux qui dépendent le plus des services publics – qui pâtira de telles mesures d'austérité. À cet égard, c'est bien la vision du rôle de l'État que les associations membres de la FEDE entendent défendre à travers ce référendum.

La SPFF et la FEDE ont besoin de vous !

Elles appellent leurs membres à se mobiliser pour défendre un service public fort, solidaire et respectueux des engagements envers la population fribourgeoise. Elles vous invitent à participer activement à la récolte de signatures. Celle-ci se terminera le 15 janvier 2026.

Merci de remplir les formulaires et de les faire parvenir, même partiellement remplis, à FEDE, Boulevard de Pérolles 8, 1700 Fribourg. Afin de permettre un décompte régulier des signatures, merci d'envoyer les feuilles au fur et à mesure et de ne pas attendre le délai final.

Quelques règles importantes pour la récolte de signatures : un formulaire par commune de domicile, être domicilié dans le canton, être majeur et de nationalité Suisse pour les signataires.

Journal l'Éducateur

Le SER est l'éditeur du magazine pédagogique et syndical *Éducateur* qui vous est adressé mensuellement. Il a préparé un questionnaire **réservé aux membres** concernant son magazine et vous prie de bien vouloir répondre aux questions via le lien suivant

[Questionnaire - Magazine Éducateur – Remplir le formulaire](#)



Les résultats de ce questionnaire permettront de connaître au mieux vos attentes et désirs. Nous vous remercions de prendre quelques minutes de votre précieux temps pour y répondre et espérons que vous serez nombreux-ses à le faire.

Le délai de réponse est fixé au 28 novembre 2025.

Cotisations

Vous avez reçu dernièrement un courrier vous invitant à renouveler votre cotisation ou à adhérer à notre association. Nous vous remercions d'avance d'en faire bon accueil !

Ensemble nous serons plus forts !

Pour celles et ceux qui ne souhaiteraient plus cotiser, nous vous rappelons quelques règles issues du « Règlement des cotisations » :

Art. 3 – Procédure

- ¹ L'ensemble du personnel enseignant des cycles 1 et 2 reçoit sa cotisation en octobre.
- ² Le non-paiement de la cotisation n'est en aucun cas considéré comme une démission. Pour rappel, l'article 7 des statuts spécifie que toute démission doit se faire par écrit au plus tard pour le 30 novembre de l'année scolaire en cours.
- ³ L'intégralité de la cotisation doit être réglée au plus tard le 31 janvier de l'année scolaire en cours.
- ⁴ Passé ce délai, un premier rappel sans frais est envoyé, à payer dans les 30 jours.
- ⁵ Passé ce délai, un deuxième rappel avec 10.- de frais est envoyé, à payer dans les 20 jours.
- ⁶ Passé ce délai, un troisième rappel, sous forme de sommation est envoyé avec 30.- de frais, à payer dans les 10 jours. La SPFF se réserve le droit de mettre en poursuite le membre qui ne s'est pas acquitté de sa cotisation.

Cotisations bis

L'envoi des cotisations est l'occasion pour notre association de mettre à jour nos listes de membres. Merci d'annoncer tout changement important (déménagement, changement de nom, démission, retraite, ...) à notre secrétaire à l'adresse secretariat@spff.ch afin que nous puissions l'enregistrer.

Adresses mails

La FEDE, faîtière regroupant tous-tes les employé-es d'État, souhaite, dans un souci d'efficacité, pouvoir transmettre des informations aux membres de façon directe lors de campagnes importantes telles que celle concernant le PAFE.

Pour cela, elle doit obtenir le droit de le faire. Merci de vous annoncer auprès de notre secrétaire à l'adresse secretariat@spff.ch si vous acceptez de recevoir ce genre d'informations directement de la FEDE.

Vos adresses ne seront jamais et en aucun cas transmises à qui que ce soit.

Si vous avez besoin de clarifications, n'hésitez pas à prendre contact avec la présidente ou le-la représentant-e de votre arrondissement ou groupement !